



## Arnaque annuaire professionnel

Par **kev42**, le **15/06/2010** à **21:22**

Bonjour,

Je tiens à vous faire part du litige qui m'oppose à une société d'annuaire professionnel, Listings Telecom. J'étais au travail à la scierie, quand mon fils qui se trouvait alors à la maison reçu un coup de téléphone concernant une mise à jour de coordonnées pour les pages jaunes. On lui dit de tamponner le fax, de le signer et de le renvoyer. C'est alors qu'il explique qu'il n'est pas le gérant de la scierie mais que c'est son père (moi-même) le patron. Son interlocuteur lui dit alors qu'ils m'ont déjà contacté à la scierie et que je leur ai dit d'appeler chez moi, qu'il y avait mon fils pour s'en occuper. Ce qui est faux. Mon fils tamponne et signe alors naïvement le fax, sans lire les petites lignes qui précise un engagement de 48 mois avec un coût de 860 euros par mois, le premier mois étant gratuit. Aujourd'hui trois semaines après l'envoi du fax, le soit disant comptable de la société me précise la somme astronomique que je dois payer, je lui explique la situation, lui dit que ce n'est pas moi qui est signé mais il ne veut rien savoir et me passe l'avocat de l'entreprise. Après dix minutes d'échange, il me dit qu'il m'enverra par lettre recommandé les conditions pour résilier le contrat avec une somme d'environ 10 000 euros à payer et qui me sera rembourser seulement 10 mois après par une entreprise chinoise. Je ne vais bien sûr pas payer, mais que dois-je faire de plus? Ai-je un recours?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **izabelle**, le **15/06/2010** à **21:56**

bonsoir,

par contre pour ce genre de litige, j'ai hélas eu cette épreuve.

En premier, un avocat ou le conseil d'une "entreprise" ne vous téléphone pas ni prend de contact avec vous par tél !!

vérifiez les CGV, si le RCS + n° de TVA intra.. + adresse + nom et coordonnées du commercial sont lisibles + date d'édition ou de parution.  
s'il manque une de ces infos vous pourrez annuler le contrat

De plus, s' il y a une ambiguïté sur le contenu de leur contrat, vous pouvez dénoncer ce contrat comme " pratique commerciale trompeuse et déloyales"

et bien sûr ne pas payer, c'est à eux de prouver votre adhésion/contrat  
vous recevrez et recevrez des appels téléphoniques que vous pouvez dénoncer comme " harcèlement"

et j'oublié une chose IMPORTANTE : contacter LA CNIL car si cette société procède à des collectes d'informations, ils se doivent d'y être inscrits, vous pourrez déposer une plainte auprès de LA CNIL et aussi auprès de la DGCCRF

bon courage  
cordialement